

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 19 juin 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
ISEL, WINLING, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, GOETZ -excusés-

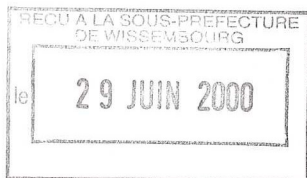
DEL. N° 40 /2000

OBJET : CONTRAT D'OBJECTIFS – DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Président informe le Bureau que la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn envisage de réaliser un sentier de découverte touristique sur les bords du Seltzbach. Il demande au Bureau de se prononcer pour l'inscription de cette opération au titre de l'enveloppe « développement local » dans le cadre du contrat d'objectifs pluriannuel et notamment de la convention dans le domaine du tourisme signée entre les Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn afin que la Communauté de Communes de Pechelbronn puisse obtenir un financement.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire l'opération de création d'un sentier de découverte touristique au titre de son contrat de développement local avec le Conseil Général du Bas-Rhin ;***
la maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn ;
- de charger le Président de solliciter auprès du Conseil Général du Bas-Rhin l'inscription de cette opération au contrat de développement local « Vallée de la Sauer et Pays de Pechelbronn »***
- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 20 juin 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'B. LOGEL'.